

N° 2022_35	
COMMUNE DE PIERREFONDS	
DEPARTEMENT OISE	
ARRONDISSEMENT COMPIEGNE	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	8
Absents :	5
Pouvoirs :	6

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Florence DEMOUY, maire.

Présents : Madame Florence DEMOUY, Monsieur Gilles PAPIN, Madame Emmanuelle LEMAITRE, Madame Delphine DECKER, Monsieur Jean-Jacques CARRETERO, Madame Hélène DEFOSSEZ, Madame Karine DUTEIL (arrivée à 18h36), Madame Laetitia PIERRON, Monsieur Romain RIBEIRO (arrivé à 18h36), Monsieur Philippe TOLEDANO, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Marie-Alice DEBUISSER

Pouvoirs :

- Monsieur Joachim LUDER à Madame Emmanuelle LEMAITRE
- Monsieur Stéphane DUTILLOY à Monsieur Gilles PAPIN

Absents excusés :

- Monsieur Gérard LANNIER
- Monsieur Jean-Claude THUILLIER

Absents :

- Madame Virginie ANTHONY
- Madame Elsa CARRIER
- Monsieur Ronan TANGUY

Secrétaire : Monsieur Philippe TOLEDANO

Objet : Tarification : location du rez-de-chaussée de la mairie annexe

Madame le Maire passe la parole à M. PAPIN qui indique que la tarification serait la suivante :

Salles du rez-de-chaussée de la mairie annexe	
Une demi-journée	
Associations de Pierrefonds / Atelier musical	Gratuit (intérêt général)
Autres	40 €
Une journée	
Associations de Pierrefonds	Gratuit (intérêt général)
Autres	80 €
Location pour week-end et fête (Forfait deux jours)	
Associations de Pierrefonds	Gratuit (intérêt général)
Autres	150 €
Location à la semaine	
Associations de Pierrefonds	Gratuit (intérêt général)
Autres	500 €
Location au mois	
Associations de Pierrefonds	Gratuit (intérêt général)
Autres	1500 €

Madame le Maire précise que le tarif « autres » peut permettre de louer cette salle pour des réunions type « vente à domicile » pour lesquelles nous avons parfois des demandes. La réservation et la location aura lieu au cas par cas.

M. LEBLANC demande si un règlement existe. M. PAPIN et Madame le Maire précisent qu'un règlement sera rédigé ultérieurement. Il sera similaire à celui du foyer Napoléon. Il est nécessaire à ce jour d'avoir une tarification pour ces deux salles et de pouvoir rédiger un contrat avec la société.

M. PAPIN indique que pour une location longue durée, un relevé des compteurs sera effectué avec un paiement des charges par le locataire.

Vote : pour à l'unanimité

Fait et délibéré le 28 juin 2022
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Madame Florence DEMOUY


